



## Plan de depart volontaire

Par **pierrepa**ul, le **03/03/2017** à **21:07**

bonjour

Un salarié qui a accepté un plan de départ volontaire et qu'on lui a promis oralement une indemnité et ensuite après avoir signé a reçu un montant inférieur "l'employeur déclare s'être trompé dans le calcul lors de la première estimation"

quel recours a-t-il ?

dans l'accord amiable de rupture figurez-vous que vous avez droit à une indemnité conventionnelle de licenciement art 8.13 sans en indiquer le montant

réponse de l'employeur: le montant se calcule au dernier jour de présence !

Par **P.M.**, le **03/03/2017** à **21:27**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi avec [celui-ci](#) qu'il faudrait poursuivre et compléter au besoin...